

Observatoire du chômage partiel : + 6% d'activité

Bois international

Le 6 avril 2020

Après un coup d'essai fin mars, les premiers résultats opérationnels de [l'Observatoire du chômage partiel de la Fédération nationale du bois \(FNB\)](#) ont été diffusés le 3 avril.

Pour cette seconde enquête dont les réponses ont été collectées du 1^{er} au 3 avril 2020, le dispositif mis en place par l'organisation professionnelle fait état d'une **amélioration de 6% du niveau d'activité des entreprises** de la filière forêt-bois* par rapport à la semaine précédente. Il révèle également un **volume d'activité globale évalué à 48% du niveau constaté avant l'apparition des conséquences liées à l'épidémie de Covid-19**.

Derrière cette tendance, il existe néanmoins **d'importantes disparités en fonction des métiers**.

Si la première transformation se situe dans la moyenne observée, l'outil développé par la FNB dans le cadre de sa cellule de crise montre que **les fabricants de parquet seraient les plus impactés** par la situation actuelle avec un niveau d'activité évalué à **14%**, suivis par la **seconde transformation (32%)**, et le **négoce (36%)**.

À l'opposé, les pépiniéristes (87%), les fabricants d'emballages légers (77%) et les producteurs de bois de chauffage et de plaquettes (72%) conserveraient les niveaux d'activité les plus élevés.

«Cet observatoire nous donne une bonne vision de la situation», explique Nicolas Douzain-Didier, délégué général de la FNB. *«La filière est composée de beaucoup de métiers. [...] Chaque entreprise vit la crise de façon totalement différente.»* [...] *«Si nous prenons le cas d'une scierie qui exporte, elle travaille encore un peu. Mais pour une scierie qui serait spécialisée dans la GSB, l'activité se situerait plus probablement au même niveau que celui observé pour le secteur parquet»,* précise Nicolas Douzain-Didier pour souligner l'existence de forts contrastes entre les différents domaines de spécialité.

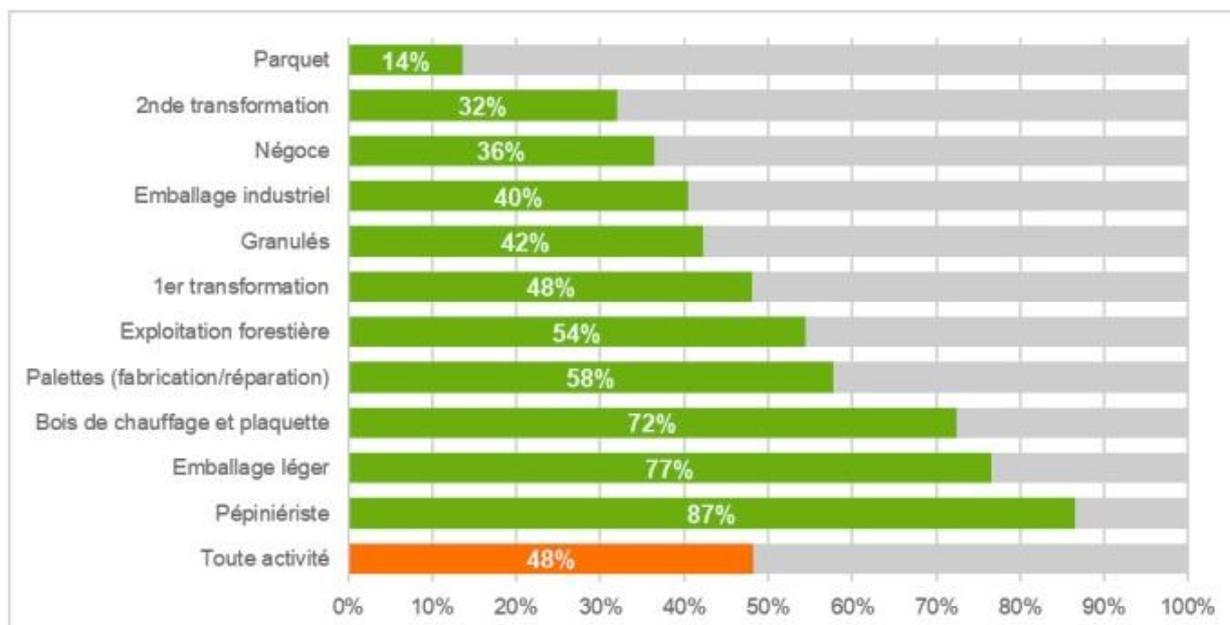
Les 405 réponses envoyées dans le cadre de cette seconde enquête révèlent aussi que **58% des entreprises ont déposé un dossier de chômage partiel** et que 47% le pratiquent.

Par rapport à la semaine précédente, le taux de réponse des Direccte** s'est amélioré, avec 40% de retour pour les entreprises, contre seulement 20% la semaine précédente. *«Sur les réponses obtenues, 93% étaient positives»,* commente Nicolas Douzain-Didier. *«Il y avait par ailleurs 5% d'acceptation partielle des demandes et 2% de refus.»* L'annonce le 25 mars par la ministre du Travail d'une validation des demandes de chômage partiel en l'absence de réponse de l'administration dans les 48 heures n'est sans doute pas étrangère à cette amélioration. La FNB rappelle néanmoins que des contrôles pourront être effectués a posteriori.

* L'observatoire couvre les secteurs suivants : pépinière et exploitation forestière, première et seconde transformation du bois, négoce de matériau bois, parquet, palette, imprégnation du bois, granulés de bois, charbon de bois, emballage léger, emballage industriel, tonnellerie, broserie, liège.

** Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Niveau d'activité des entreprises



Les entreprises de la filière tournent à 48% de leur activité normale.